



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

Service de la Protection de l'Environnement
et de la Nature

Rennes, le 21/06/2023

Affaire suivie par : Frédéric DELOURME et Stéphane BARRAULT
Tél. : 02 99 59 89 38
Tél. : 02 99 59 97 76
Courriel : stephane.barrault@ille-et-vilaine.gouv.fr
Courriel : frederic.delourme@ille-et-vilaine.gouv.fr
Mél du service : ddpp-sv-pen@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Préfecture d'Ille-et-Vilaine
DCIAT
BEUP
3 avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX 9**

Objet : Dossier de demande De création d'une fosse de stockage d'effluents– SCEA VILGAPORC

Départ n° : 2023-02014

Vous m'avez transmis le 20 février 2023 pour étude et avis un dossier déposé par la SCEA VILGAPORC qui exploite un atelier porcs autorisé par arrêté préfectoral n°38565 du 25 novembre 2009 modifié pour un effectif de 5132 animaux-équivalents, soit 3045 post sevrage et 4523 engraissements au lieu-dit «La Ville Rouault» sur la commune de GAEL (35290).

La demande du SCEA VILGAPORC concerne la construction d'une fosse de stockage des effluents de 3004 m³ utiles. La fosse couverte sera construite au sein de l'élevage. Les distances d'implantation vis-à-vis des tiers et de l'eau seront respectées.

Le projet ne prévoit pas de modification des effectifs, ni des conditions d'exploitation.

Ce dossier n'appelant pas de remarque particulière de ma part, je vous propose donc d'en prendre note et de l'annexer au dossier.

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations
Le Chef de Service
pour la Protection de l'Environnement et de la Nature


Luc PETIT